

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

La Banque Alternative Suisse BAS

«Cela, nous ne le faisons pas»

par W. Wüthrich, Zurich

Il y a quinze jours, *Horizons et débats* a présenté, dans sa série d'articles consacrés aux banques d'un type particulier, la *Freie Gemeinschaftsbank*. Aujourd'hui aussi, nous présenterons une banque d'un type particulier: la Banque Alternative BAS. A maints égards, elle ressemble à la *Gemeinschaftsbank*. Les preneurs de crédit sont présentés, avec leur accord, dans le journal de l'établissement et dans le rapport de gestion, et chacun sait à quoi sert l'argent. Les différences sont tout aussi prononcées. Celui qui lit les brochures et les dépliants de la BAS remarque immédiatement que la banque a un aspect politique. Elle se veut banque alternative – au sens politique du terme également.

«Pêcher en eau trouble pour réaliser un bénéfice maximal. Telle n'est pas notre affaire.» La Banque Alternative BAS se présente par de tels slogans. Le ton est rafraîchissant et provocateur; il indique que les banques suivent éventuellement, avec l'épargne qui leur est confiée, des objectifs fort éloignés de ceux de leurs clients et même susceptibles de contrevenir à l'éthique de ceux-ci.

Modèle d'entreprise

L'établissement met l'accent sur les opérations bancaires classiques – collecte de l'épargne et octroi de crédits – tout en respectant des directives éthiques et écologiques claires. Contrairement à la *Freie Gemeinschaftsbank*, la BAS offre des fonds en obligations et en actions sélectionnés et effectue des transactions boursières à la demande de ses clients depuis quelques années.



Siège principal de l'ABS à Olten en travaux. «Au cours des deux dernières décennies, la signification du terme «alternatif» a évolué. Des notions comme «esprit pionnier», «autogestion», «mouvement antinucléaire», «antimilitarisme» ont fait place à l'image d'un établissement qui se considère comme une «Banque à visée écologique et sociale» et qui travaille de manière professionnelle.» (photo mad)

Un fonds spécial d'innovation est entretenu par la BAS et par des donateurs. Il soutient des entreprises qui ne recevraient guère de crédits autrement et opèrent dans des secteurs tels que l'énergie de substitution, les projets lancés par des femmes ainsi que la coopération et le développement. *moneta* – le journal pour un usage différent de l'argent – paraît une fois par trimestre et sert de forum de discussion et d'information.

Le modèle d'entreprise de la BAS se base sur le principe de transparence: l'anonymat entre le client qui dépose son argent et celui qui le reçoit comme crédit disparaît. Le preneur de crédit renonce au secret bancaire en acceptant que son nom et son projet soient

présentés dans *moneta* et dans le rapport de gestion. Les bailleurs de fonds doivent être certains que leur argent recevra une affectation satisfaisante.

Objectifs relevant de la critique sociale

«La BAS doit devenir une autre banque pour une autre Suisse – une solution de remplacement dans le système financier.» Il vaut la peine de jeter un coup d'œil sur l'époque de la fondation, fragment d'histoire sociale de la Suisse.

La BAS tire ses racines de mai 68. A l'époque, l'action antiautoritaire présentait une gamme étendue de nouveaux mouvements sociaux. Les principales idées étaient

la lutte contre l'exploitation du Tiers Monde, contre le nucléaire, contre la destruction de l'environnement, pour l'émancipation des femmes. On expérimentait de nouvelles formes de vie, qui allaient des communautés d'habitation à la fondation de bistrot et d'exploitations autogérées.

L'autogestion, idée maîtresse

Le modèle d'autogestion libérale, inspiré de la Yougoslavie socialiste de l'époque, était l'espoir audacieux de nombreux groupements, même au sein du parti socialiste (PS). L'autogestion devait être l'élément central d'une future société socialiste libérale.

Au début des années quatre-vingt, il y avait en Suisse quelque 200 exploitations autogérées. Beaucoup d'entre elles formaient un réseau d'autogestion et publiaient un journal. Des groupes de travail se sont formés pour résoudre les problèmes en suspens. Le «Groupe de travail Finances» a cherché des moyens de procurer de l'argent aux exploitations autogérées. La demande était forte. Les membres qui disposaient de fonds ont accordé des prêts exempts d'intérêts. Toutefois, le montant était nettement insuffisant. *Theo Pinkus*, le libraire suisse bien connu, est alors entré en action, proposant aux milieux suisses et allemands de l'autogestion de créer leur propre banque. Dix ans devaient encore s'écouler jusqu'à sa réalisation. Les idées foisonnaient et quelques groupes se sont mis au travail. Quel serait l'aspect du modèle d'entreprise choisi? Un modèle se substituant au système économique en cours? Une banque de gauche?

Suite page 2

La réintroduction des grands carnassiers réduit l'espace vital de l'homme

Les loups font des ravages en Suisse –

le Conseil d'Etat valaisan demande un changement du «Plan loup»

Depuis les années 70 du XX^e siècle, on constate, particulièrement en Europe, une conscience accrue de l'environnement. Dans cet engagement, tout d'abord, la préoccupation légitime sur l'avenir de la terre et par conséquent de l'homme a été primordiale. Mais il s'est avéré que les soucis quant à l'homme ont été instrumentalisés pour en tirer profit au niveau politique. Aujourd'hui, le salut de l'homme n'est plus sur le devant de la scène, mais il s'agit de poursuivre, sous le camouflage de la protection de la nature et de l'environnement, des buts qui relèvent de la politique de force. Dans cette perspective-là, la réintroduction de grands carnassiers tels que l'ours, le loup et le lynx apparaît sous un jour entièrement différent. Il s'agit en effet de réduire, dans certaines régions, la civilisation en tant qu'acquis positif de l'action humaine et de préférer le bien-être de quelques espèces d'animaux, particulièrement celui du loup, au détriment des valeurs issues de l'exploitation agricole et des soins du paysage. Ce n'est plus l'homme qui doit être protégé des animaux féroces qui envahissent son domaine, mais ce sont certaines espèces d'animaux qui sont devenues prioritaires. Nombreuses sont les régions dont les habitants et leurs animaux de rente souffrent de la réintroduction artificielle de grands carnassiers encouragée par des organisations écologistes et certains politiciens.

ment sur les reportages en images des jeunes loups du zoo de Zurich. Sur de grandes photos, et ceci pas seulement dans les quotidiens gratuits, les louveteaux sont présentés en train de se masser mutuellement les

oreilles ce qui éveille automatiquement la sympathie des lecteurs. Les loups dans leurs enclos ne constituent aucun danger, ne causent pas de dommages et ne posent guère de problèmes. Quiconque oserait s'y opposer?



Un mouton grièvement blessé par un loup souffre énormément. Souvent, les loups ne tuent pas leur proie mais leur infligent des morsures profondes pour les immobiliser. (photo mad)

Mais là, il ne s'agit guère d'un simple reportage concernant le zoo de Zurich, mais plutôt d'une campagne de communication orchestrée dans le but d'augmenter l'acceptance dans la population de la réintroduction des grands carnassiers.

La veille, la *radio suisse alémanique DRS* a relaté que dans le canton de Fribourg, au cours du mois de juin, 18 moutons avaient été tués par un loup et que la *Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts* du canton recommande de prendre des mesures de protection appropriées, formule assez floue. Le même loup a fait des ravages, dans le canton de Berne, sur 8 autres moutons. En une seule nuit le loup a attaqué les 8 moutons, donc beaucoup plus que nécessaires à sa survie. Dans ces cas-là le loup ne tue pas ses proies mais leur inflige de graves blessures pour les immobiliser. Ainsi ils sont condamnés à mourir lentement dans des conditions lamentables tout en offrant ainsi une source de viande fraîche au loup qui reviendra, les jours suivants.

Depuis des semaines, le loup hante aussi le Bas-Valais. Depuis la mi-mai on compte 43 moutons attaqués et 13 animaux disparus. Les tueries se sont produites surtout au Val-d'Illiez. Selon un reportage paru dans «Le Nouvelliste», le 23 juin, le loup a attaqué un mouton en plein jour tandis que le berger ne se trouvait qu'à cent mètres de distance. Quand on a finalement réussi à faire

thk. Tous ceux qui ont lu les quotidiens suisses du 16 juillet sont tombés inévitable-

Suite page 2

«La Banque Alternative Suisse BAS»

suite de la page 1

Initiative populaire contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques

Parmi les discussions des années quatre-vingt, mentionnons la lutte du Parti socialiste suisse pour l'initiative populaire «contre l'abus du secret bancaire et de la puissance des banques».

L'opinion publique avait appris alors que des dictateurs avaient transféré des fonds en Suisse et que le secret bancaire protégeait par ailleurs d'autres fonds d'origine douteuse. Le Conseil fédéral et le Parlement ont promis d'y remédier en adoptant de nouvelles lois. La loi fédérale sur les banques devait être révisée et une loi sur le blanchiment d'argent devait être adoptée, ce qui a eu lieu depuis lors. En mai 1984, l'initiative du PS suisse a été refusée par 73% de non.

Cependant, les discussions à propos de l'initiative ont donné de l'élan au projet de banque. 35 000 personnes avaient acheté le «livret bancaire alternatif» de l'«Action Place financière suisse – Tiers Monde». Toutefois, les membres du «réseau d'autogestion» ne sont pas tombés d'accord sur la conception et le credo de leur banque. Les idées ne manquaient pas. Devait-il s'agir d'une banque écologique, comme il y en avait déjà en Allemagne? Ou bien fallait-il chercher une solution sociale générale de substitution? La question se posait ainsi: comment trouver une voie praticable? On parvint tout d'abord à fonder une caisse de pensions pour le «réseau d'autogestion», la Fondation «Abendrot», à Bâle.

«Qu'est-ce que le cambriolage d'une banque, comparé à la fondation d'une banque?»

En 1987 a été fondée une association dont l'objectif était de mettre sur pied en quatre ans une banque de substitution. A ses débuts, elle a attiré l'attention par le slogan «Qu'est-ce que le

cambriolage d'une banque, comparé à la fondation d'une banque?» (Mackie Messer dans l'«opéra de quat'sous» de Bertolt Brecht)

Qui investirait de l'argent? Il fallait recueillir cinq millions de francs au minimum. Quelle forme juridique devait avoir la banque?

L'association demanda de l'aide. On parvint à obtenir celle d'organisations telles que l'Action Place financière suisse, la Déclaration de Berne, Greenpeace Suisse, Les Verts Parti écologiste de Suisse, l'EPER Entraide protestante suisse, Helvetas, divers syndicats et sections cantonales du parti socialiste.

Fondation de la Banque Alternative BAS

En 1990, les travaux préparatoires ont été achevés et l'argent nécessaire recueilli. La forme juridique choisie était celle de la société anonyme. 2700 actionnaires avaient investi un montant moyen de 3400 francs, soit un capital-actions de 9 millions de francs. Aujourd'hui encore, aucun actionnaire ne peut posséder plus de 3% des actions. Les organisations et institutions qui contribuent à la réalisation des idéaux de la Banque ont une situation privilégiée. Elles peuvent acquérir des actions à des droits de vote dit privilégié, à un dixième du prix d'une action normale. De telles actions ont le même droit de vote que les actions normales. Les actions BAS peuvent être achetées et vendues, mais seulement par l'intermédiaire de cette banque.

A l'été 1990, la Commission fédérale des banques donna son feu vert. Le 29 octobre, la Banque Alternative BAS ouvrit un guichet à Olten. Au cours du premier semestre, 2300 comptes furent ouverts bien que l'ABS offrit des taux d'intérêts inférieurs à ceux des banques ordinaires. Une équipe de sept employés commença à développer l'établissement. Le Conseil d'éthique (cf. encadré) clarifia les questions fondamentales relatives aux opérations bancaires et définit les critères auxquels devaient obéir les investissements entrant en ligne de compte.

Surveillance éthique de l'ABS

ww. Les fondateurs de l'ABS ont instauré le Conseil d'éthique en 1991. Dans la hiérarchie de la Banque, cette institution était située au-dessus du Conseil d'administration. Elle avait accès à tous les documents; ses membres pouvaient participer aux séances du Conseil d'administration et ils contrôlaient la Direction. Ils avaient même le droit de convoquer une Assemblée générale extraordinaire.

Les premières années, les questions de fond furent au premier plan. Le Conseil d'éthique (pour éviter une confusion possible avec l'autre conseil) réfléchit au rôle de l'argent et aux aspects du pouvoir dans les opérations monétaires et de crédit. Ainsi, un large débat eut lieu sur les taux d'intérêt et les questions relatives à l'endettement hypothécaire. Fallait-il, à long terme, supprimer les intérêts? Cet objectif devait-il être inscrit dans

les statuts? Les débats furent vifs et intenses. Ils ne prirent fin qu'en 1997 lorsque trois membres quittèrent le Conseil d'éthique.

L'ABS a conservé les intérêts tout en invitant ses clients à y renoncer. En 2005, le président du Conseil d'administration résumait le résultat de cette controverse de la manière suivante: L'ABS est contrainte d'adapter bon gré mal gré sa politique au système financier existant.

La surveillance éthique aujourd'hui

En 2005, l'Assemblée générale a décidé de supprimer le Conseil d'éthique car sa collaboration avec le Conseil d'administration était devenue problématique. L'Assemblée des actionnaires a confié la surveillance éthique à l'Institut d'éthique économique de l'Université de Saint-Gall.

«La réintroduction des grands ...»

suite de la page 1

fuir le carnassier, il s'est retourné à plusieurs reprises pendant sa fuite comme s'il voulait se rendre compte si on le pourchassait toujours. Quant à la biologiste de l'Office agricole du canton du Valais, Christina Cavalera, elle estime que «le loup s'est habitué à la présence de l'homme». Elle ne croit pas à sa réintroduction naturelle, ce qui trouve toute sa justification dans le fait que l'animal manque de toute timidité envers l'homme. Cette vue va de pair avec la présomption de Jürgen Rohmder, secrétaire de l'«Association pour la défense contre les grands carnassiers» et auteur du livre très intéressant intitulé «Un loup contre 50 moutons – la protection des espèces contre la protection des animaux». Il y défend l'hypothèse, étayée par un grand nombre d'indices, (cf. Horizons et débats n° 21 du 1^{er} juin) que le loup n'a pas pris de son gré la direction de la Suisse, mais qu'on l'y a déposé pour ainsi forcer sa réintroduction. Si le loup montre si peu de timidité envers l'homme, il constitue également un danger pour les randonneurs et touristes qui peuplent ces contrées.

Ce n'est pas uniquement en Suisse romande mais aussi dans plusieurs cantons de Suisse centrale que le loup devient un problème grandissant pour les éleveurs de moutons et de chèvres. Selon l'OFEV (Office fédéral de l'environnement), à part

l'existence de l'ours qui continue, semble-t-il, à s'approcher de nouveau de l'Engadine et la réintroduction forcée du lynx, cinq à huit loups vivraient en Suisse. Les dégâts parmi les animaux de rente sont considérables et dépasseront bientôt la centaine de victimes. Or, les défenseurs des espèces prennent une attitude très claire. Pour eux ce ne sont pas les grands carnassiers qui constituent un problème, mais l'homme doit être contraint de vivre ensemble avec eux. Face aux animaux de rente attaqués, les paroles du chef du Plan loup, Jean-Marc Weber, ne manquent pas de cynisme quand il déclare, comme mercredi passé à Zerne, que le loup trouve, en Suisse, une table bien fournie – le quart de sa nourriture se compose d'animaux de rente – ce qui est suffisant pour qu'il s'acclimate chez nous. Mais c'est «l'attitude de la population» qui sera décisive. Weber part de l'idée qu'à l'avenir davantage de loups s'installeront en Suisse et mentionne que l'exode rural des habitants des Apennins a favorisé l'expansion du loup.

La réintroduction du loup, de l'ours et du lynx vise-t-elle à faire abandonner par leurs habitants les régions de montagnes qui sont prétendument trop chères pour assurer les infrastructures nécessaires? S'agit-il de mettre la main sur les réserves d'eau de la Suisse? Va-t-on vider ces régions en faveur de riches investisseurs, comme à Andermatt, afin d'y construire plus tard des résidences de vacances pour les super-riches qui pourront y

Au début, la nouvelle banque suscita certaines réserves sur la place bancaire suisse.

Comment dirige-t-on une banque alternative?

Il n'existait pas véritablement de modèle à suivre. Les attentes des employés étaient très diverses. Beaucoup s'attendaient à une entreprise autogérée et à des modes de travail et à des formes d'exploitation alternatifs. D'autres étaient favorables à une nette hiérarchie et ne voulaient pas ou guère entendre parler de processus décisionnaires collectifs parce que les opérations bancaires sont très complexes. Ce sont avant tout les spécialistes en économie bancaire qui étaient de cet avis. (pour en savoir plus, cf. moneta 2/1992, p. 5). Des conceptions différentes du mode de coopération et de direction suscitérent encore des conflits pendant plusieurs années et furent à l'origine de changements dans le personnel et l'équipe de direction. Ces conflits existent toujours.

Phase de croissance

La situation financière s'améliora. Les frais de constitution furent bientôt amortis et à partir de 1994 commença une phase de croissance. L'objectif était un total du bilan de 100 à 120 millions de francs, qui fut atteint au bout de trois ans déjà.

En 1997, l'Union de banques suisses fusionna avec la Société de banque suisse pour former UBS. Cela préparait le terrain pour une grande banque mondiale, aujourd'hui un «superpétrolier», selon le terme utilisé récemment par le président du Conseil d'administration Kaspar Villiger. Cette fusion n'a pas été appréciée par tous les clients. La BAS a été assaillie par de nouveaux clients. Le débat sur les avoirs en déshérence eut le même effet. La BAS doubla son personnel: «Nous n'avons plus fait autre chose que de mettre au courant, de sélectionner et de mettre au courant.» Nous n'avons absolument pas pu nous en tenir à la semaine de 36 heures que nous souhaitions introduire. Le total du bilan avait atteint entre-temps 400 millions mais le nombre des crédits à problèmes avait également augmenté. Au tournant du millénaire, la direction de la Banque freina la croissance.

Politique de crédit

Le modèle économique de l'ABS repose essentiellement sur les opérations bancaires classiques: la banque reçoit l'épargne des clients pour en prêter une grande partie sous forme de crédits. Elle soutient également des formes alternatives d'habitat communautaire. Et aujourd'hui elle accorde de plus en plus de crédits pour les maisons individuelles. 80% des crédits sont des prêts hypothécaires.

Une partie sert en particulier à soutenir des projets tels que des entreprises autogérées,

l'agriculture biologique, les énergies alternatives, la construction écologique. Les choses se passent de la manière suivante: Le client achète une «obligation de caisse de soutien». Il renonce volontairement aux intérêts ou à une partie des intérêts et précise qui recevra l'argent ou quel projet (présenté dans moneta) il veut soutenir. Au début, environ un cinquième de l'argent était investi de cette manière mais maintenant la proportion est nettement inférieure.

A quoi cela tient-il? Les bistrotts et les entreprises autogérées sont devenus rares. Le «réseau d'autogestion» (d'où est née la Banque) s'est réduit. Le modèle autogestionnaire libéral qui, dans les années 1980, inspirait encore certains groupements a perdu de son attrait. Est-ce lié au fait que la Yougoslavie et son modèle autogestionnaire se sont effondrés grâce à l'«aide» vigoureuse de l'occident et de l'OTAN? Ou la mondialisation a-t-elle, d'une manière générale, rendu les affaires plus individuelles, plus «privées»?

Une banque à visée écologique et sociale

Au cours des deux dernières décennies, la signification du terme «alternatif» a évolué. Des notions comme «esprit pionnier», «autogestion», «mouvement antinucléaire», «antimilitarisme» ont fait place à l'image d'un établissement qui se considère comme une «Banque à visée écologique et sociale» et qui travaille de manière professionnelle.

La collaboration y est déterminée par la structure hiérarchique d'une société anonyme: Assemblée générale, Conseil d'administration, Direction, employés. Cependant il existe toujours certaines limites de pouvoir et des éléments autogestionnaires. Conformément à son modèle, la Banque fait participer ses employés aux décisions. Ils sont représentés au Conseil d'administration. Personne ne peut posséder plus de 3% des actions. Les différents salaires sont connus de tous. (Les membres de la direction gagnent environ deux fois et demi plus que les employés aux plus bas salaires.) Il n'y a pas de bonus.

L'ABS ne cesse de se développer, notamment en raison de la crise financière. Le total de bilan est de 840 millions de francs. Dès 1997, une filiale a été ouverte à Lausanne et il y a des bureaux d'information à Zurich, Genève et Bellinzona. 79 employés sont au service de 23 000 clients.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'ABS ne recherche pas l'optimisation des profits. En 2008, elle a enregistré un profit d'un million de francs et un rendement des fonds propres d'à peine 2%. (A titre de comparaison, Josef Ackermann veut porter le rendement de la Deutsche Bank à 20%.) Les profits servent à augmenter les réserves et à alimenter le Fonds d'innovation. Le reste est distribué sous forme de dividendes. ●

développer de nouveaux plans de domination loin du bas peuple?

S'agit-il de priver les hommes de leurs traditions qui sont liées particulièrement à la vie montagnarde?

Les autorités valaisannes – qui n'ont pas encore donné leur aval officiel à la chasse au loup – critiquent le Plan loup de l'OFEV qui présente selon elles divers points faibles. Elles se heurtent entre autres à l'idée de doter les troupeaux de chiens de garde disant qu'elle est porteuse d'un potentiel accru de conflits et de risques. C'est précisément dans les régions de haute montagne qu'on courra le danger que ces chiens prennent des randonneurs paisibles pour une menace du troupeau ce qui pourra provoquer une attaque si ceux-ci ne se retirent pas aussitôt. Dans les Alpes où les troupeaux occupent de vastes terrains, il faudrait une multitude de ces chiens de protec-

tion, multitude qui n'existe pas encore et qui sera très coûteuse. En plus, d'autres animaux des Alpes tels que les marmottes souffrent de ces chiens, ce qui provoque l'abandon de leur habitat naturel. A toutes ces charges sur le dos des propriétaires s'ajoutent encore les coûts et le règlement des responsabilités au niveau du droit civil. Jacques Melly, conseiller d'Etat valaisan, dit être particulièrement préoccupé du fait que les loups ne craignent plus l'homme et qu'ils surgissent dans des régions habitées.

C'est pour ces raisons-là que le Conseil d'Etat valaisan a demandé aux autorités fédérales d'entamer «une modification urgente du Plan loup». Celui-ci devrait tenir compte des intérêts des éleveurs d'animaux de rente qui ne sont pas responsables de la présence du loup. Sans pâture en haute altitude, les Alpes retourneront à l'état sauvage. ●

Une simple modification du règlement de la chasse résout le problème:

Il y a donc de bonnes raisons d'introduire un autre ordre politique à propos des pâturages:

- L'élevage et la chasse bénéficient d'une priorité vis-à-vis de la protection des espèces des grands carnassiers.
- La protection des espèces sera partagée en deux classes selon leur utilité pour l'environnement:
 - des espèces utiles et nécessaires comme par exemple des espèces menacées, des insectes indispensables pour la pollinisation et
 - des espèces souhaitées par une partie de la population pour des motifs esthétiques et sentimentaux comme par exemple les grands carnassiers européens.

cf. Horizons et débats, n° 17 du 4/5/09

La Constitution doit redevenir la référence pour la politique allemande

Interview de Willy Wimmer, ancien secrétaire d'Etat parlementaire, député au Bundestag, membre du groupe parlementaire CDU/CSU



Willy Wimmer (photo emf)

Le Parlement: Vous avez pris place au Bundestag il y a 33 ans. Quelles étaient alors vos motivations, vos objectifs?

Willy Wimmer: Mon intérêt s'était porté dès mon plus jeune âge sur la politique extérieure et de sécurité. L'histoire était déjà à l'école mon point fort. En fait, c'est la politique européenne de Konrad Adenauer qui m'a attiré vers la politique, ce qui se comprend de la part de quelqu'un qui vient de la Rhénanie. J'ai voulu me rapprocher de nos voisins européens d'une façon qui n'avait pas été possible pour nos générations précédentes.

Quelles sont les différences fondamentales dans l'action parlementaire depuis 1976?

En prenant les deux dernières élections au Bundestag, il y a eu environ 70% de défections. C'est une saignée insupportable. Je suis certes pour un renouvellement au Parlement, mais contre la perte d'un savoir reposant sur la tradition. L'ancien Bundestag à Bonn mettait l'accent sur le savoir des parlementaires expérimentés. Il est vrai que nous nous engageons davantage; ceci dit sans vouloir nous tresser des couronnes. L'ancien Bundestag à Bonn avait une autre vue sur le travail à accomplir.

Est-ce que ces changements ont quelque chose à voir avec le déménagement à Berlin?

C'est possible. Mais, à mon avis, ce n'est pas l'essentiel. Dans le passé, il y avait une telle demande pour faire partie de la Com-

mission de défense qu'on aurait pu instaurer trois commissions. Aujourd'hui, il est difficile d'y remplir les rangs. La Commission de politique extérieure fut toujours une unité d'élite. On n'y était admis que dans la mesure où on en savait plus que ce qui était nécessaire dans sa circonscription. Le Bundestag a changé. Je constate aussi que la qualité du travail au sein des commissions s'est modifiée. Il y a un processus parallèle du côté du gouvernement. Je ne puis me souvenir qu'il y ait eu, du temps de Bonn, des projets de lois aussi bâclés que maintenant à Berlin. L'administration publique allemande avait de la tenue dans l'ancienne république fédérale. Aujourd'hui, il faut faire appel à des bureaux d'avocats pour espérer mettre sur pied des lois; c'était impensable à l'époque. La qualité était tout autre et, à mon avis, bien meilleure. Dans le contexte de la crise financière et économique on peut se demander si le gouvernement et le Parlement sont capables d'en saisir la portée.

C'est un jugement cruel...

Mais réaliste. Certes, je ne veux pas déprécier mon temps passé au Parlement. Il est toutefois important de transmettre son savoir et d'attirer l'attention sur son importance. On ne peut pas continuer ainsi. Etant donné l'état de fait, le prochain président du Bundestag devrait mettre en place une commission d'enquête, afin de se préoccuper du véritable rôle des députés.

Est-ce que cette évolution négative, que vous décrivez, est en relation avec la Grande coalition?

Au début, la Grande coalition avait une chance, mais elle a été abandonnée. Elle consistait surtout dans la possibilité de sortir de la guerre des tranchées de la coalition précédente. Du fait que les deux grands partis y étaient impliqués, l'exécutif n'avait plus la vie facile. Au cours des trois premiers semestres, il y eut de remarquables débats. Mais, au bout de deux ans les directions des deux partis de la Grande coalition perdirent leur enthousiasme, ce qui entrava massivement le travail parlementaire. Lorsqu'on entend dire de la part de ministres qu'ils n'ont plus envie de travailler en Grande coalition, que croyez-vous qu'il se passe dans la tête des députés? Par ailleurs, sans la Grande coal-

tion, nous aurions d'autres graves problèmes dans le pays.

Vous souhaitez donc le maintien d'une Grande coalition?

Bien entendu. Mais les dirigeants d'une telle Grande coalition doivent se comporter entre eux autrement que ce ne fut le cas au cours des trois dernières années. Ils ont tout de même une responsabilité envers le pays. Nous nous trouvons peut-être à la veille d'une guerre contre l'Iran – du moins, ce n'est pas impossible. Si cela nous tombe dessus, avec en plus un chômage atteignant 5,5 millions de personnes, et qu'il faille maîtriser tout cela avec une petite coalition, alors ce sera désespérant.

En tant qu'expert en matière de défense, vous vous êtes opposé à plusieurs reprises aux engagements de la Bundeswehr à l'étranger. Pourquoi?

La Constitution est notre référence, y compris pour les parlementaires. Son fondement réside dans le respect du droit international. Alors, avant la guerre en Yougoslavie, je me suis posé la question suivante: Comment est-il possible, en connaissant l'histoire récente de l'Allemagne, de mener une guerre dans laquelle les règles du droit international sont bafouées? C'est sur la base de ces réflexions que je m'y suis opposé.

Avez-vous refusé l'engagement en Afghanistan pour les mêmes raisons?

Lorsqu'on prétend qu'il ne doit plus y avoir de danger pour nous venant d'Afghanistan, il faut tenter d'y parer par tous les moyens politiques. Mais on n'atteindra pas cet objectif par des attaques aériennes et des bombardements par l'artillerie qui touchent la population civile.

Mais les troupes allemandes ne mènent pas d'offensives.

Nous participons à cette guerre. Nous ne pouvons prétendre que ce sont les autres qui mènent la guerre et que nous nous contentons de la sécurité des bases. Nous participons à l'ensemble de l'événement.

Quelle fut la réaction de votre groupe parlementaire quant à ce refus?

Un groupe parlementaire aussi important aurait pu l'accepter. Toutefois, il me fut inter-

dit de m'exprimer, on me supprima des voyages de service et la direction du groupe procéda à mon isolement.

Il en ressort donc que les députés qui s'élèvent contre les décisions de leur groupe parlementaire se heurtent à des difficultés?

Oui. Et ô combien! Il vaut la peine, ici aussi, de jeter un regard dans la Constitution. Les groupes parlementaires devraient avoir une autre conception dans ce domaine. Certes, on est tenu de respecter l'ensemble d'une conception, mais on ne peut pas se recroqueviller dans son trou si l'on estime ne pas être d'accord. Et, en ce qui concerne le droit international, il n'y a aucun point d'accord dans cette affaire. Et lorsqu'on dit non, il faut que cela soit accepté et non pas sanctionné.

Dans l'affaire du traité de Lisbonne vous étiez le seul à vous y opposer. Vous sentez-vous conforté par le jugement de la cour constitutionnelle?

Certes oui. Mais il ne s'agit pas de cela. Lorsqu'on éloigne d'aucuns des débats parlementaires, leur interdisant de s'exprimer au Parlement et les rejetant de la Commission lorsqu'ils se risquent à s'exprimer, on assiste à une dégénérescence du système parlementaire.

Est-ce par résignation que vous quittez le Parlement?

Non, pas du tout. J'ai tenté pendant dix ans de défendre dans nos rangs le droit international. Quand je suis venu j'avais 33 ans, maintenant que je quitte j'en ai 66. C'est une belle période. Je quitte sans amertume. Toutefois je précise qu'on va dans une fausse direction. Et ma volonté de me retirer est accompagnée du souhait que la génération suivante puisse jouir de meilleures conditions. Qu'on leur marque plus de respect du fait qu'ils sont des députés élus librement. C'est pourquoi je m'exprime aussi clairement.

Willy Wimmer (66 ans, CDU) est membre du Bundestag depuis 1976. En tant que l'un des plus anciens députés, il quitte ce Parlement, dans lequel il fut toujours élu comme candidat direct de la Rhénanie, à la fin de la législature.

Source: *Le Parlement* du 13/7/09 (Traduction *Horizons et débats*)

L'Allemagne avant les élections parlementaires

Une proposition informative et constructive

par Karl Müller

Dans 10 semaines, le 27 septembre, on élira le futur parlement allemand. Les semaines avant les élections offrent à chaque citoyen allemand une bonne occasion de réfléchir et également de parler sur l'état de l'Allemagne, l'état de la politique allemande, l'économie allemande et la société allemande – sans s'attarder sur une liste purement négative qui en vérité pourrait être longue. Cependant, il faut rechercher des thérapies en partant d'un diagnostic fondé.

Il existe également en Allemagne de nombreuses voix et initiatives qui n'attirent pas seulement l'attention sur les points névralgiques mais qui recherchent aussi une solide perspective.

Personne ne doit se contenter par exemple de vouloir renforcer la démocratie allemande uniquement par des droits de codécision du parlement lors de décisions de l'Union européenne. Car l'état du parlement allemand actuel est de toute évidence peu encourageant. Les professeurs de droit Karl Albrecht Schachtschneider et Hans Herbert von Arnim ont toujours attiré l'attention sur le fait que l'oligarchie des partis en est la cause. Selon les experts, cette oligarchie a pratiquement aboli la séparation horizontale et verticale des pouvoirs et l'a remplacée par une clique de personnes liées entre elles par le pouvoir et leurs intérêts. Cette oligarchie est dirigée d'en haut et ne suit plus la

loi fédérale allemande selon laquelle les partis doivent être organisés de manière démocratique (article 21 de la Loi fondamentale). Si bien qu'un député de la CDU (Union chrétienne-démocrate d'Allemagne) du parlement allemand qui se retirera après 33 ans de travail parlementaire a déclaré dans une interview avec l'hebdomadaire *Das Parlament* (interview sur cette page) qu'«on assiste à une dégénérescence du système parlementaire». Parce qu'il était et il est contre les interventions allemandes dans les guerres, il a été traité par sa propre fraction de la manière suivante: «Il me fut interdit de m'exprimer, on me supprima des voyages de service et la direction du groupe procéda à mon isolement.»

Ce n'est probablement pas non plus une perspective quand on parie sur davantage de démocratie au moyen de l'Internet et du blog. Au contraire: quand deux partisans de la politique américaine intitulent un article paru dans l'édition de juillet/août 2009 de la revue *Internationale Politik* éditée par la *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik* [Société allemande pour la politique étrangère] – une usine à penser proche du gouvernement – «Comment le web 2.0 change la politique», alors il faut plutôt se méfier que se réjouir.

Enfin: Quand, quelques semaines avant les élections, un auteur douteux comme Udo Ulf-

kotte, publie un livre intitulé «Vorsicht Bürgerkrieg! Was lange gärt, wird endlich Wut» (ISBN 978-3-938516-94-2) [«Attention, guerre civile! Ce qui fermente longtemps, explose enfin»] et qu'il peint sur les murs un avertissement fatidique d'une guerre civile dans les villes allemandes et fait semblant d'être du côté de la population contre les puissants de la politique et de l'économie, alors on doit ici aussi rester plutôt critique. Mais de manière plus pondérée: ce sont les Allemands qui profiteraient le moins d'une escalade violente des conflits en Allemagne – ce sont d'autres qui en profiteraient cependant.

Que peut-être toutefois la réponse à la question de savoir ce que les Allemands peuvent faire afin que leur pays se développe dans une meilleure direction? On devrait aussi prendre plus en considération le fait suivant: être soi-même une voix de la raison et de l'humanité – et ainsi regarder où existe encore de telles voix, faire la connaissance de celles-ci et conclure une alliance politique humaine.

Par exemple avec:

- des directions ou des conseils d'entreprise qui savent qu'une entreprise n'est pas bien menée quand elle se dédie uniquement au profit maximal. Les entreprises doivent

aussi suivre des principes éthiques et respecter le bien-être de tous ceux qui participent directement ou indirectement à celles-ci et tous ceux qui sont concernés par celles-ci.

C'est un bon signe que les associations d'entreprise protestent maintenant fortement lorsque les instituts financiers les privent de crédits nécessaires, bien que l'Etat ait mis à la disposition de ces derniers des centaines de milliards et qu'ils fassent de nouveau des profits juteux. C'est pourtant un scandale s'il est vrai que les grandes banques comme *JP Morgan* ou *Goldman Sachs* enregistrent à nouveau, au moyen de manœuvres spéculatives, des augmentations de profit à deux chiffres («*Neue Zürcher Zeitung*» du 17 juillet) – et en même temps font avancer le processus de monopolisation dans le système bancaire.

- des institutions et des personnalités des communautés religieuses qui montrent une profonde humanité empreinte de croyance, de raison et de sentiments et ne sont plus «uniquement» actives au niveau caritatif aujourd'hui. Elles apparaissent clairement devant l'opinion publique avec leur revendication de vie communautaire pour tous

Suite page 4

Le système coopératif, modèle d'économie sociale

par Ariet Güttinger

Dans la cuisine confortable, nous nous entretenons avec la famille paysanne sur la situation économique actuelle. Le paysan se met à parler du système coopératif: «En Suisse, nous avons une grande tradition dans ce domaine. En plus des coopératives immobilières, c'est avant tout dans l'agriculture qu'il y a beaucoup de coopératives. Ce sont des organisations d'entraide qui ont un bel avenir devant elles, surtout maintenant que la situation économique s'aggrave. A beaucoup d'endroits, les jeunes mères et les personnes âgées n'ont pas la possibilité de faire leurs courses à proximité. On pourrait y gérer des magasins sur le mode coopératif. Les coopérateurs qui ont souscrit des titres de participation ont intérêt à ce que le magasin marche bien.»

Coopérative Marché couvert Toggenburg

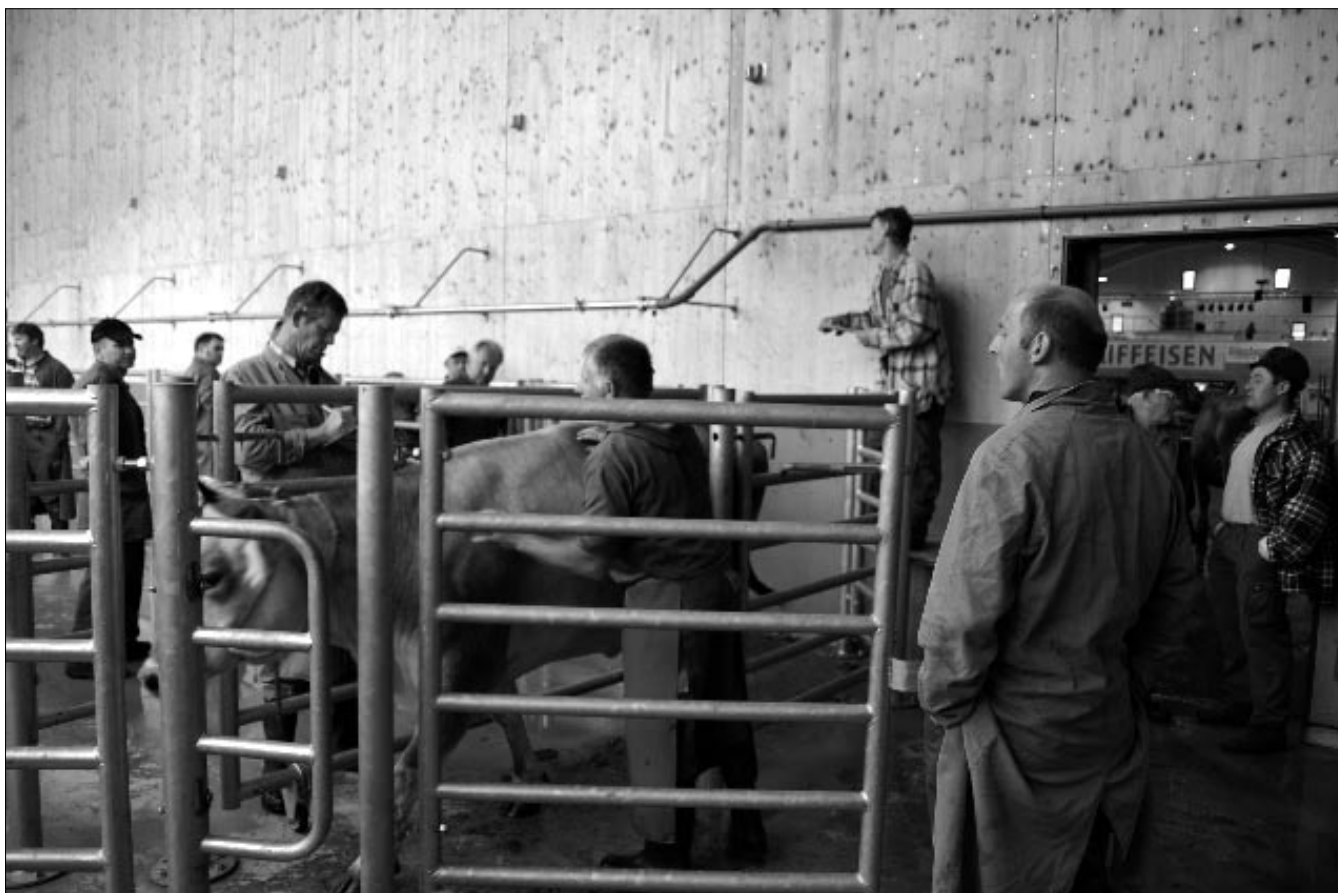
Son optimisme, c'est le quotidien qui le donne au paysan: «Dans le Toggenburg, par exemple, nous avons bâti un marché couvert. Nous avons fondé une coopérative avec titres de participation. J'en avais souscrit deux et maintenant j'en ai fait don à la coopérative. Ces titres rapportent des intérêts mais on demande aux personnes concernées si elles veulent y renoncer. Ils peuvent ainsi contribuer au renforcement de la coopérative. Les titres sont transmissibles.»

Nous suivons attentivement ses explications: «Au marché couvert de Wattwil, on commercialise du grand et du petit bétail. On y trouve toute l'offre de la vallée du Toggenburg jusqu'au-delà du Ricken. Les agriculteurs qui ne sont pas membres de la coopérative peuvent aussi y vendre leur bétail. L'offre est présente, on voit à quoi on a affaire. Et on marchand. En règle générale, on obtient un bon prix.

Beaucoup d'acheteurs sont présents, ce qui permet d'obtenir de meilleurs prix. Beaucoup d'acheteurs s'intéressent aux bêtes et font monter les prix. Les bêtes sont vendues aux enchères et lorsqu'on obtient ne serait-ce que 20 à 30 centimes de plus au kilo, ça fait une différence quand il s'agit de 1000 kilos ou de plusieurs fois 1000 kilos. De plus, l'argent reste dans la vallée.

Avec le nouveau marché couvert, le commerce est devenu plus facile. La halle n'est pas réservée au commerce de bétail. Chacun peut la louer.»

Notre interlocuteur a éveillé notre intérêt, et le mardi suivant nous nous sommes rendus



«Dans le Toggenburg, par exemple, nous avons bâti un marché couvert. Nous avons fondé une coopérative avec titres de participation. J'en ai souscrit deux et maintenant j'en ai fait don à la coopérative. Ces titres rapportent des intérêts mais on demande aux personnes concernées si elles veulent y renoncer. Ils peuvent ainsi contribuer au renforcement de la coopérative. Les titres sont transmissibles». (photo ag)

au marché au bétail de la *Coopérative Marché couvert Toggenburg*.

Aperçu du marché au bétail

Il pleut très fort quand nous descendons de voiture à Wattwil. Sous le large avant-toit en demi-cercle de la halle, le marché au bétail bat son plein. Chaque bête est pesée. Des experts examinent la bête, l'évaluent et conseillent un prix qui est communiqué au commissaire-priseur. Pendant que les vaches, les taureaux et les veaux sont amenés par leurs

propriétaires le long du mur vers le commissaire-priseur, les marchands de bestiaux se retrouvent au milieu et jaugent les bêtes en experts. Les marchands viennent de partout, des campagnes bernoise, lucernoise, voire du pays de Vaud. Il y a même des Tessinois et des Grisons.

«Production IP, 637 kg, 3 francs 20!», annonce le commissaire-priseur. On entend: «3,25», «3,30», «3,35». «3,35 une fois, 3,35 deux fois et...», «3,40» propose un autre marchand. A la fin, le jeune et puissant tau-

reau est attribué pour 3,85 le kilo de poids vif au marchand. Près du commissaire-priseur, de jeunes et de vieux paysans suivent attentivement la vente, assez satisfaits des prix. «Les prix sont bons, actuellement, on obtient plus qu'autrefois», dit l'un d'eux. Un vieux paysan dit en souriant: «Mon fils ne savait pas s'il pourrait en tirer 3 francs. Maintenant il a vendu la bête pour 3,65».

A proximité du commissaire-priseur, on s'agite. Un jeune paysan tient une puissante bête par la corde. Le marchand essaye de le convaincre: «Je n'offre pas plus de 3,95.» «Alors je la reprends!», dit le paysan énergiquement. «Comme tu veux!» et le marchand tourne les talons de façon tout aussi énergique. A la fin, le paysan est quand même d'accord: «Bon, alors, pour 3,95.» «5 centimes de plus ou de moins par kilo, ça fait quand même quelque chose pour l'agriculteur», dit un paysan retraité de la vallée du Rhin. En route vers le canton de Zurich il s'est arrêté à la vente aux enchères. A notre question de savoir s'il arrivait qu'un paysan remporte sa bête, il répond: «Bien sûr, peut-être qu'il obtiendra davantage

la fois suivante.»

Chaque fois que nous discutons avec les gens, ils se disent satisfaits du nouveau marché couvert. Le marché au bétail est aussi une occasion de rencontre. On se retrouve autour d'un café, on parle de ses soucis quotidiens: de l'estivage des génisses, de la suppression des contingents de lait, de la création d'une nouvelle coopérative fromagère et de tous les petits et gros soucis du travail et de la ferme.

Fondation d'une coopérative

C'est à l'automne 2003 que la *Coopérative Marché couvert Toggenburg* a été fondée. Après le premier coup de pioche en décembre 2004, le marché couvert a pu être inauguré en septembre 2005.

En plus d'une salle pour 1500 personnes et d'un restaurant de 120 places, il y a aussi une tribune pour 300 personnes.

Le marché couvert est utilisé de façons très diverses. Ainsi, il y a des marchés au bétail hebdomadaires, comme le marché aux veaux du lundi, avec une offre de 100 à 120 veaux. Avant il avait lieu dans la petite ville historique de Lichtensteig. Des manifestations de sociétés y ont lieu, comme la fête de la société cantonale de tir de Saint-Gall, des assemblées de sociétés ou encore un marché d'antiquités.

Ce qui est également remarquable, c'est la solidarité au sein de la coopérative. Elle se manifeste aussi vis-à-vis de l'extérieur. Ainsi on peut lire dans la présentation de la coopérative: «Nous recommandons à nos membres et amis de soutenir des organisations suisses: *Schweizer Berghilfe, Patenschaft für die Berggemeinden*.»

Extrait des statuts de la coopérative «Markthalle Toggenburg»

I. Dispositions générales

Article Premier: Nom et siège

Sous la dénomination de «Markthalle Toggenburg», il est créé, conformément aux présents statuts et aux dispositions du titre XXIX du Code suisse des obligations, une société coopérative dont le siège est à Wattwil.

2. But

La coopérative «Markthalle Toggenburg» a pour but, dans un esprit de solidarité entre ses membres:

- de construire et d'administrer un marché couvert,

- d'encourager la vente de produits agricoles,
- d'organiser des marchés, des ventes aux enchères, des expositions et d'autres manifestations.

Art. 14 Droit de vote

Chaque coopérateur a le droit de participer à l'Assemblée générale. Chaque membre possède une voix. Un coopérateur peut se faire représenter par un autre. Personne ne peut représenter plus d'un autre coopérateur.

(Traduction *Horizons et débats*)

«L'Allemagne avant les élections ...»

suite de la page 3

les êtres, basée sur la dignité, la justice et la paix. Les origines de cette souffrance sont examinées très exactement pour pouvoir prendre des mesures.

- des centaines de petites et importantes initiatives sur place, qui s'occupent de questions écologiques et sociales, ou qui se vouent à l'engagement pour la paix et qui cherchent des solutions tout à fait concrètes aux problèmes tout à fait concrets, et qui mettent ces solutions en pratique.

- des personnalités partout dans le monde qui ont reconnu que cela ne peut pas durer comme jusqu'à présent et qu'on a besoin d'urgence d'alternatives à une globalisation exploitatrice et violente, avec sa liberté de circulation de capital qui appauvrit tant d'individus, qui est tellement destructrice et qui enrichit énormément seulement quelques-uns.

- tous les individus et les initiatives qui ne sont pas poussés par l'égoïsme maladif mais qui contribuent de manière naturelle au bien-être humain, en petit comme en grand.

Dans tous les cas, il s'agit de faire valoir le droit des êtres humains. •

Nos aliments quotidiens

Ne pas livrer l'approvisionnement de base à la spéculation

Est-ce que cela a un intérêt pour nous de savoir combien de nourriture la Suisse produit elle-même? Nos pays voisins exportent bien volontiers de la viande, des légumes, de la farine ou des plats cuisinés. Et les matières premières agricoles importées d'outre-mer sont meilleur marché.

Les consommatrices et consommateurs bio-conscients vont plus loin. La qualité des produits, l'exploitation écophrile et le bien des animaux leur sont importants et ils savent: On peut influencer ces facteurs dans l'agriculture nationale, mais pas dans les importations.

Le choc des prix de 2008, qui a mis sens dessus-dessous le commerce agricole mondial, a ouvert les yeux à de nombreuses personnes: Il n'est pas évident que nos assiettes soient toujours pleines. L'approvisionnement de base par une agriculture nationale est important pour qu'un pays fonctionne norma-

lement. La nourriture est un droit fondamental qu'il ne faut pas, dans notre propre intérêt, abandonner aux bourses et aux multinationales.

La valeur de la nourriture ou la souveraineté alimentaire signifient: Tout en respectant les animaux et l'environnement, le but est de couvrir les besoins de base en produits alimentaires. Les importations ne doivent que compléter le menu sans nous rendre dépendants des fluctuations de la récolte et des spéculations sur le marché mondial.

Herbert Karch, directeur VKMB et membre du comité directeur de Bioterra (Avec l'aimable autorisation de la revue «Bioterra»)

(Traduction *Horizons et débats*)

«Bioterra» est une revue suisse contenant un grand nombre de conseils pour les jardins bio; elle contient beaucoup d'importantes informations sur les produits bio et décrit la vie quotidienne des paysans bio.

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Editeur
Coopérative Zeit-Fragen
Rédacteur en chef
Jean-Paul Vuilleumier

Rédaction et administration
Case postale 729, CH-8044 Zurich
Tél. +41 44 350 65 50
Fax +41 44 350 65 51

E-Mail: hd@zeit-fragen.ch
Internet: www.horizons-et-debats.ch

CCP 87-748485-6

Imprimerie
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 198.- frs/ 108.- €

ISSN 1662 - 4599

© 2009 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

60^e anniversaire des quatre Conventions de Genève

Le droit international humanitaire

Une importante réalisation et un engagement de la communauté internationale de résoudre les conflits de manière pacifique

par Urs Knoblauch, Fruthwilen (TG)

La Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des Droits de l'homme, les activités de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le droit international humanitaire font partie des grandes réalisations de notre civilisation. En 2009, on célèbre les 60 ans d'existence des quatre Conventions de Genève. Signées le 12 août 1949 à Genève, elles sont une composante essentielle du droit international humanitaire. Tous les Etats du monde les ont ratifiées. Trois Protocoles additionnels y ont été ajoutés.

En créant la Croix-Rouge en 1863, le Suisse Henry Dunant (1828–1910) a établi les fondements du droit international humanitaire. En 1919 a été créée la *Ligue des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge* qui regroupe les sociétés nationales. Elle effectue depuis un travail précieux. Il s'agit d'éviter les guerres par tous les moyens car elles entraînent toujours d'effroyables destructions, crimes et souffrances. Aussi le droit international humanitaire, les Conventions de Genève et les Protocoles additionnels fixent-ils des limites précises aux conflits armés. La communauté internationale et les parties aux conflits sont tenues de respecter des normes humanitaires qui sont en rapport avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En tant que pays neutre, la Suisse a une responsabilité internationale particulière, car «elle est dépositaire de nombreux traités internationaux, dont les quatre Conventions de Genève de 1949, les Protocoles additionnels I et II de 1977 et le Protocole additionnel III de 2005». Tous les Etats se sont engagés à respecter ces règles et principes mais chaque citoyen des Etats membres porte également cette responsabilité. C'est pourquoi une large diffusion de ces principes éthiques est si importante pour sauvegarder la paix dans le monde: «Les Hautes Parties contractantes s'engagent à diffuser le plus largement possible, en temps de paix comme en période de conflit armé, les Conventions et le présent Protocole.»

Il est par conséquent très utile que le CICR et le Département fédéral des Affaires étrangères aient publié à l'occasion de cet anniversaire important de précieux documents gratuits qui permettent de faire de l'information dans les écoles, les familles ainsi que dans les institutions ecclésiastiques et politiques. Le CICR publie d'ailleurs régulièrement et diffuse sur Internet d'excellents documents. En 2009, il a réédité le remarquable et très complet programme éducatif visant à sensibiliser les jeunes de 13 à 18 ans aux règles et principes essentiels du droit international humanitaire intitulé «Explorons le droit humanitaire» (*Horizons et débats* a publié une série de six articles à ce sujet entre décembre et juillet 2007). Il est également très réjouissant d'apprendre que de nombreux enseignants et élèves utilisent ce programme avec enthousiasme. Dans ce cadre, la *Croix-Rouge de la jeunesse* effectue un travail important.

Précieuses informations du CICR sur le droit international humanitaire

Le dépliant publié en 2009 et intitulé «Droit international humanitaire» et la plaquette intitulée «Des limites à la guerre» sont excellents pour des journées-projet et l'enseignement ordinaire. J'ai moi-même fait de très bonnes expériences avec ce matériel. Les textes très brefs et les photos facilitent les discussions. «Les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sont des traités internationaux qui contiennent les règles essentielles fixant des limites à la barbarie de la guerre. Ils protègent les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux hostilités.» Les sept règles fondamentales à la base des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels sont:

«1. Les personnes mises hors de combat et celles qui ne participent pas directement

aux hostilités ont droit au respect de leur vie et de leur intégrité physique et morale. Ces personnes seront, en toutes circonstances, protégées et traitées avec humanité, sans aucune distinction de caractère défavorable.

2. Il est interdit de tuer ou de blesser un adversaire qui se rend ou qui est hors de combat.
3. Les blessés et les malades seront recueillis et soignés par la partie au conflit qui les aura en son pouvoir. La protection couvre également le personnel sanitaire, les établissements, moyens de transport et matériel sanitaires. Les emblèmes de la croix rouge, du croissant rouge et du cristal rouge sont le signe de cette protection et doivent être respectés.
4. Les combattants capturés et les civils qui se trouvent sous l'autorité de la partie adverse ont droit au respect de leur vie, de leur dignité, de leurs droits personnels et de leurs convictions. Ils seront protégés contre tout acte de violence et de représailles. Ils auront le droit d'échanger des nouvelles avec leur famille et de recevoir des secours.
5. Toute personne bénéficiera des garanties judiciaires fondamentales. Nul ne sera tenu pour responsable d'un acte qu'il n'a pas commis. Nul ne sera soumis à la torture physique ou mentale, ni à des peines corporelles ou traitements cruels ou dégradants.
6. Les parties au conflit et les membres de leurs forces armées n'ont pas un droit illimité quant aux choix des méthodes et des moyens de guerre. Il est interdit d'employer des armes ou des méthodes de guerre de nature à causer des pertes inutiles ou des souffrances excessives.
7. Les parties au conflit feront, en tout temps, la distinction entre la population civile et les combattants, de façon à épargner la population et les biens civils.

Ni la population civile en tant que telle, ni les personnes civiles ne doivent être l'objet d'attaques. Les attaques ne seront dirigées que contre les objectifs militaires.»

Ces extraits des «Règles essentielles des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels» sont destinés à faciliter la connaissance du droit international humanitaire.

En sa qualité de gardien du droit international humanitaire, le CICR a pour mission de faire connaître et respecter les règles dudit droit. Lorsqu'elles sont respectées, elles préservent l'humanité dans son ensemble. C'est pourquoi il est si important que chacun se les approprie et les applique.

Des règles et des interdictions claires pour limiter les souffrances

Outre ces fondements, le dépliant aborde divers sujets avec dans chaque cas une photographie et un texte court. Par exemple, on peut lire au sujet de la «Protection des prisonniers» ce qui suit: «Les prisonniers de guerre doivent être traités en tout temps avec humanité. Tout acte ou omission illicite de la part de la Puissance détentrice entraînant la mort ou mettant gravement en danger la santé d'un prisonnier de guerre en son pouvoir est interdit et sera considéré comme une grave infraction à la présente Convention. En particulier, aucun prisonnier de guerre ne pourra être soumis à une mutilation physique ou à une expérience médicale ou scientifique de quelque nature qu'elle soit qui ne serait pas justifiée par le traitement médical du prisonnier concerné et qui ne serait pas dans son intérêt.»

Concernant la protection de l'environnement, dont la violation est particulièrement grave dans les guerres actuelles avec leurs bombardements massifs de vastes territoires, il est dit ceci: «Il est interdit d'utiliser des méthodes ou moyens de guerre qui sont conçus pour causer, ou dont on peut attendre qu'ils causeront, des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel.»

Au sujet de la protection des blessés, il est précisé que «les Parties au conflit accorderont au Comité international de la Croix-Rouge toutes les facilités en leur pouvoir pour lui permettre d'assumer les tâches humanitaires qui lui sont attribuées par les Conventions et le présent Protocole afin d'assurer protection et assistance aux victimes des conflits.»

Pour le travail avec les élèves du deuxième cycle du secondaire et des écoles professionnelles, la lecture en commun et la discussion des textes courts est à elle seule très suggestive. On peut organiser d'utiles journées-projet en recourant à des articles de journaux et à des photos récentes, à des courts-métrages du CICR ou à la participation d'un délégué du CICR ou de collaborateurs de la Croix-Rouge. L'étude de l'ouvrage de Hans-Peter Gasser, ancien délégué et conseiller juridique du CICR, intitulé: «Le droit international humanitaire: introduction», paru en 1993, permet une bonne introduction au sujet. Cependant il est important que les élèves puissent apporter leurs idées, faire part de leurs expériences et poser des questions. Il est réjouissant de les voir s'exprimer avec engagement et approuver spontanément le travail humanitaire. Ces journées-projet peuvent également avoir un impact sur leurs choix professionnels et leur recherche du sens de la vie. Ainsi, deux jeunes filles de 16 ans ont écrit: «Cette journée nous a tellement impressionnées que cela nous a encouragées dans notre désir d'adhérer au CICR et de participer à une intervention à l'étranger.»

Protection de la vie humaine, de la dignité humaine, des bases existentielles et de la culture

Dans la brochure «ABC du droit international humanitaire» élaborée par la «Direction du droit international public» et éditée par le Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE), on nous explique plus en détail les bases et les notions-clé du DIH. «Le droit international humanitaire – aussi appelé droit des conflits armés ou droit de la guerre (jus in bello) – s'applique dans le contexte des conflits armés. Sa fonction est double: régler la conduite des hostilités et protéger les victimes des conflits armés. [...] Le droit international humanitaire s'applique à tous les types de conflits armés, indépendamment de leur licéité, et doit être respecté par toutes les parties au conflit.»

Une partie essentielle du droit international humanitaire concernant la conduite des hostilités a été élaborée lors des deux Conférences internationales de la Paix qui se sont tenues en 1899 et en 1907 à La Haye («Droit de La Haye»). Les participants à ces conférences y ont adopté plusieurs déclarations et conventions restreignant les moyens et méthodes de guerre telles que les Conventions de La Haye de 1899 et 1907 concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, les diverses conventions de 1907 régissant la guerre maritime ou encore les déclarations de 1899 interdisant les balles «dum-dum» et les projectiles contenant des gaz toxiques.»

La technologie moderne des armements et les guerres actuelles affectent à 90% la population civile et causent des dégâts et des destructions inimaginables. On a recours aux munitions à l'uranium et aux armes nucléaires les plus récentes qui sont particulièrement atroces. D'innombrables personnes succombent à des maladies, en particulier à des cancers. La vie et l'agriculture ne sont presque plus possibles. L'alliance de guerre européenne et l'OTAN ont causé en Yougoslavie des destructions inimaginables et abandonné ensuite les habitants à leur sort. Des églises ont également été détruites délibérément afin de priver les habitants de leur identité et de leur histoire. C'est scandaleux de la part de l'alliance et également de la communauté internationale et constitue une grave violation du droit international humanitaire.

Il en va de même des guerres en Irak et en Afghanistan. Elles détruisent une grande



partie des richesses nationales et cela à une époque où le monde connaît d'innombrables problèmes existentiels en matière d'économie, d'alimentation, de santé et d'éducation. Les fondements et les règles du droit international, qui sont beaucoup trop mal connus, montrent qu'il faut chercher à mettre fin aux guerres par tous les moyens.

Les violations du droit international et les crimes de guerre doivent être poursuivis

«Si le droit international humanitaire s'adresse avant tout aux Etats et autres parties au conflit (comme les groupes armés), bon nombre de ses dispositions doivent aussi être respectées par les individus. Les Etats sont tenus de se conformer à ses normes, de faire cesser toute violation ainsi que de juger ou extraditer les personnes accusées d'infractions graves aux règles du droit international humanitaire, notamment de crimes de guerre.»

La connaissance de ces fondements juridiques nous montre que les guerres impliquent de nombreuses et importantes obligations et interdictions: «Les parties au conflit sont tenues de respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances, quel que soit le comportement de la partie adverse. Une partie ne peut donc pas invoquer le fait que l'autre partie ne respecte pas le droit international humanitaire pour se soustraire à ses propres obligations. En d'autres termes, la preuve d'une infraction similaire commise par d'autres personnes ne peut en aucun cas disculper un accusé de son propre crime. La règle de l'exception d'inexécution, généralement admise dans le droit des traités, ne s'applique donc pas dans ce cas. Précisons que les Etats sont aussi liés par les conventions si la partie adverse n'y a pas adhéré.»

Il est important que les élèves apprennent que plus tard, en tant que soldats, ils ne seront pas obligés d'exécuter des ordres qui violent le droit international humanitaire ou que leur conscience condamne. Cependant lorsque leur existence est menacée, ils ont le devoir de se défendre et de défendre leur pays.

En ce qui concerne les armes à sous-munitions, il est expliqué qu'en 2008, d'importants progrès ont été réalisés en vue de leur interdiction. L'armée américaine les utilisait déjà dans la guerre du Vietnam et dans ce pays, des gens en souffrent et en meurent encore. Ces bombes contiennent entre une douzaine et plusieurs centaines de petites munitions qui sont libérées sur une grande surface, explosent ou non et représentent un danger permanent pour la population. «Les armes à sous-munitions peuvent avoir des effets humanitaires graves, car elles frappent indistinctement.»

En 1997 a été signée, suite à de fortes pressions de la société civile, la Convention

Banco suizo alternativo BAS

«A río revuelto ganancia de pescador, pero no con nosotros.»

por W. Wüthrich, Zurich

Horizons et débats presentó hace una semana en su serie de artículos sobre bancos «especiales», el *Freie Gemeinschaftsbank* (Banco libre de la comunidad). Hoy presentamos nuevamente un banco que también es especial: el Banco Alternativo Suizo, BAS. En muchos aspectos es similar al *Gemeinschaftsbank*. Aquellos que obtienen créditos, con su aprobación, son presentados en el «diario interno» y en el informe sobre transacciones, y así cada uno sabe dónde se coloca el dinero. Pero las diferencias entre ambos son también muy claras. Quien lea los folletos del BAS, enseguida notará que el banco tiene un dejo político. Se considera alternativo – también en el orden político.

«A río revuelto ganancia de pescador, pero no con nosotros.» Con ese tipo de slogans se presenta al público el Banco Alternativo Suizo BAS. El tono es nuevo y provocante, y señala que los bancos, con los ahorros que se le han confiado, en ocasiones hacen operaciones que a sus clientes le son extrañas, o incluso contrarias a su sentido ético.

Modelo de negocio

Básicamente, se realiza el clásico negocio bancario con depósitos de ahorros y créditos, respetando directivas éticas y ecológicas. A diferencia del *Freie Gemeinschaftsbank*, el BAS ofrece también especiales fondos de obligaciones y acciones, y a pedido del cliente hace transacciones en la bolsa.

Los fondos de innovaciones provienen del BAS y de donantes. Estos fondos especiales apoyan a empresas que normalmente no obtendrían préstamos, como el sector de la energía alternativa, proyectos femeninos, trabajos de desarrollo y otros similares. Foro de discusión e información es la publicación *moneta* – el periódico para el dinero y el espíritu, que aparece cada cuatro meses.

El modelo de negocio del BAS se basa en el principio de la transparencia: se anula el anonimato entre el cliente que deposita el dinero y el que recibe el crédito. El que recibe el crédito desiste del secreto bancario al aceptar que su nombre y su proyecto sean presentados en *moneta* y en el informe del establecimiento. Los que dan el dinero deben estar seguros de que éste es utilizado de acuerdo a sus criterios.

Orígenes en la crítica social

«Deberá ser el Banco para una Suiza diferente – una alternativa en el sistema financiero». Vale la pena echar un vistazo a la época de su fundación; es una parte de la historia social de Suiza.

Las raíces del BAS están en el movimiento del 68. La protesta antiautoritaria se extendió en un espectro de nuevos movimientos sociales. Las ideas conductoras eran: lucha contra la explotación del tercer mundo, contra la energía atómica, contra la destrucción del medio ambiente, por la emancipación de la mujer etc. Se probaron nuevas formas de vida: desde la vida en comunidad hasta la fundación de empresas con autoadministración.

Autoadministración como idea conductora

El modelo de una libre autoadministración – orientada a la Yugoslavia socialista de aquel momento – era una esperanza audaz dentro de diversos grupos, y también del partido socialdemocrático (SP). «Autoadministración» debía ser el elemento central de una sociedad futura, libre y socialista.

A comienzos de los años 80 había en Suiza unas 200 empresas autoadministradas. Muchas de ellas estaban reunidas en la «red para autoadministración» y editaban un periódico. Se formaron grupos de trabajo, que se ocupaban de los problemas existentes. El «grupo de trabajo finanzas» se ocupaba de buscar posibilidades para conseguir dinero para las empresas autoadministradas. La demanda era grande. Miembros que contaban con medios financieros, daban créditos libres de intereses. Pero aún así era muy poco. El conocido librero suizo *Theo Pinkus* tomó la iniciativa y en el ambiente de la autoadmini-

Control ético en el BAS

ww. Los fundadores del BAS crearon un consejo ético en 1991. Ese gremio estaba por sobre el consejo de administración dentro de la jerarquía bancaria. El Consejo tenía acceso a toda la documentación, sus miembros podían tomar parte en las reuniones del consejo de administración y controlaban a la dirección. Tenía incluso el derecho de llamar a una asamblea general extraordinaria.

En los primeros años del BAS, se cuestionaron temas fundamentales. El consejo ético se interesaba por el rol del dinero y aspectos del poder en el negocio del dinero y del crédito. Así hubo una amplia controversia sobre los intereses y sobre el endeudamiento con las hipotecas. ¿Deberían suprimirse los intereses a largo plazo? ¿Se debería fijar esa meta en los estatutos? Las discusiones sobre esos temas

eran intensas. Llegó a su fin recién cuando en 1997 tres miembros del consejo ético renunciaron.

El BAS continuó con los intereses aunque propone desistir de ellos voluntariamente. En el año 2005, el presidente del consejo de administración resumió el resultado de esa controversia: El BAS con su política de negocios, sea como sea, tiene que incertarse en el sistema monetario existente.

Control ético actual

En 2005 la asamblea general decidió abolir el consejo ético. El trabajo conjunto entre el consejo ético y el consejo administrativo nunca fue fácil. La asamblea de los accionarios transfirió el control ético al Instituto para ética económica de la Universidad de San Gallen.

stración abogó por el proyecto de un banco propio. Hasta su realización transcurrirían 10 años. Había muchas ideas y muchos grupos de trabajo. ¿Cómo debería ser ese modelo comercial? ¿Una alternativa al sistema económico dominante? ¿Un banco de izquierda?

Iniciativa popular contra el abuso del secreto y del poder bancario

Parte de la discusión de los años 80 era la lucha por la iniciativa popular del partido socialdemocrático de Suiza (PS) «contra el abuso del secreto bancario y del poder bancario.»

En aquel entonces se dió a conocer que dictadores dudosos transferían su dinero a Suiza y que había además dineros de proveniencia sospechosa que estaban protegidos por el secreto bancario. El Consejo federal y el parlamento prometieron ayudar con nuevas leyes: la ley bancaria debería ser corregida y se dictaría una ley sobre lavado de dinero (lo que entre tanto se hizo). La iniciativa del PS suizo fue rechazada en mayo de 1984 con el 73% de votos negativos.

Las discusiones sobre la iniciativa popular dieron impulso al proyecto del banco. 35 000 personas se habían comprado el «librito del banco alternativo» de la «Acción centro financiero Suiza – Tercer mundo». Pero los miembros de la «Red para autoadministración» no llegaron a un acuerdo sobre un concepto común y un modelo para su banco. Ideas no faltaban. ¿Tendría que ser un banco ecológico como ya existía en Alemania? ¿O habría que buscar una alternativa social completa? La cuestión era: ¿Cómo encontrar un sistema que sea realizable? Para comenzar se logró crear una caja de pensiones para la «red para autoadministración», la *Fundación Abendrot* en Basilea.

«¿Qué es un asalto a un banco comparado con la fundación de un banco?»

En 1987 se creó una asociación con el propósito de crear, en el término de cuatro años, un banco alternativo. La asociación hizo publicidad con el slogan «¿Qué es un asalto a un banco comparado con la fundación de un banco? (Mackie Messer en la «Opera de los tres centavos» de Bertolt Brecht)

¿Quién invertiría dinero? 5 millones de francos debían reunirse como mínimo. ¿Qué forma jurídica debería tener el banco?

La asociación buscó apoyo. Lograron ganar a asociaciones conocidas – por ejemplo la *Acción centro financiero Suiza*, la *Aclaración de Berna*, *Greenpeace Suiza*, el *partido verde de Suiza* GPS, la obra benéfica de la iglesia evangélica de Suiza *HEKS, Helvetas*, algunos sindicatos y secciones cantonales del partido socialdemócrata.

Fundación del Banco Alternativo Suizo BAS

En 1990 se había terminado con los trabajos preliminares y se había reunido el dinero necesario. Sería una sociedad por acciones. 2700 accionarios con un promedio de 3400 francos habían reunido la suma de 9 millones de francos. Aún hoy un accionario no puede poseer más del 3% de las acciones. Una posición de privilegio se les reservó a instituciones que persiguen los mismos ideales del banco. Ellas pueden comprar las lla-

madas acciones para el derecho a voto, por un décimo del precio normal de una acción normal – pero sólo a través del banco BAS.

En el verano de 1990 la Comisión bancaria suiza dió luz verde. El 29 de octubre el Banco Alternativo Suizo BAS en Olten abrió sus ventanillas. El comienzo fue exitoso: en los primeros seis meses se abrieron 2300 cuentas, a pesar de que BAS pagaba menos intereses que los bancos normales. Un grupo de siete empleados comenzó con el trabajo. El consejo ético (ver recuadro) aclaró los principios fundamentales del negocio bancario y definió criterios para una situación financiera responsable. Al comienzo, en el centro bancario Suiza el nuevo banco fue visto con reparos.

¿Cómo se conduce un banco alternativo?

No había un verdadero modelo. Las expectativas de los colaboradores eran diversas. Muchos esperaban una empresa autoadministrada, con formas alternativas de trabajo y organización. Otros, por otro lado, preferían una clara jerarquía y no querían saber nada de decisiones colectivas, por la complejidad del negocio bancario. Sobre todo la gente de banco especializada defendía esa posición (sobre esto más detalles en *moneta* 2/1992, pág. 5). Distintos conceptos sobre el trabajo en común y la dirección crearon un potencial de conflictos y fueron motivo para cambios en el personal y dentro de la dirección. Esas discusiones continúan aún hoy.

Fase de crecimiento

Económicamente había adelantos. Los costos de iniciación estaban ya amortizados. A partir de 1994 comenzó la fase real de crecimiento. La meta era un balance de 100 a 120 millones de francos, que se logró después de tres años. En 1997 se fusionaron el *Schweizerische Bankverein* (Asociación bancaria suiza) y *Schweizerische Bankgesellschaft* (Sociedad bancaria suiza) para formar el UBS. Con esto se sentaron las bases para un gran banco global – hoy un «supertanque» como llamó al banco en ese entonces el presidente de la administración, *Kaspar Villiger*. Ese paso no fue bien visto por todos los clientes. El Banco alternativo suizo se vió invadido por nuevos clientes. Un efecto similar tuvo la discusión sobre los capitales sobre los cuales no se tiene información. El banco duplicó el número de empleados. «No hacíamos más que iniciarlos – elegirlos e iniciarlos.» La meta de las 36 horas semanales no podía mantenerse. El sistema electrónico de datos tenía que ser renovado. La suma del balance había subido entre tanto a 400 millones de francos. Pero también el número de créditos problemáticos aumentó. A fines del milenio la dirección del banco frenó el crecimiento.

Política de crédito

Los negocios del banco BAS se basan en el clásico modelo de bancos: con la mayoría de los ahorros depositados se otorgan créditos, en primera línea para la vivienda. Primeramente obtenían créditos sobre todo pequeñas cooperativas de construcción. También otras formas de vivienda colectiva fueron impulsadas. Hoy se otorgan cada vez más créditos para viviendas individuales. El 80% de los créditos están respaldados por hipotecas.

Con una parte de los créditos se fomentan especialmente ciertos proyectos sociales: empresas autoadministradas, agricultura biológica, energía alternativa, construcción ecológica y otros similares. Esto se realiza de la manera siguiente: El cliente compra una obligación de promoción. Desiste voluntariamente de todos los intereses o parte de ellos, y decide quién o cuál proyecto quiere fomentar con ese dinero (el proyecto será presentado en *moneta*). Al comienzo se invertía una quinta parte del dinero de esa forma. Hoy es mucho menos.

¿Cuáles son los motivos? Hoy existen pocas empresas autoadministradas. La «red de la autoadministración» (de la que surgió el banco en sus comienzos), se ha reducido. El modelo de la autoadministración, que en los años 80 le dió apoyo y orientación a algunos grupos, ha perdido su poder de convicción. ¿Tiene que ver con el hecho de que Yugoslavia y su practicado modelo de autoadministración, con la poderosa ayuda de occidente (y de la OTAN) se derrumbó? ¿O que con la globalización, la economía y la vida en común se han vuelto más individuales, más «privadas»?

Un banco especial orientado ecológica y socialmente

En el transcurso de casi 20 años, el significado del término «alternativo» ha variado. Expresiones propias de los comienzos como «espíritu pionero», «autoadministración», «movimiento anti-nuclear», «antimilitarismo», han dado paso a la imagen de un banco profesional que se autodenomina como «un banco especial orientado ecológica y socialmente».

El trabajo conjunto está determinado por la estructura jerárquica de la sociedad por acciones: junta general, consejo de administración, dirección, colaboradores. Existe pero aún hoy límites de poder y elementos de autoadministración. De acuerdo a sus principios, el banco hace participar a sus colaboradores en las decisiones sobre sus actividades. Éstos están representados en el consejo de administración. Nadie puede poseer más del 3% de las acciones. La lista de sueldos es conocida por todos. (El director gana dos veces y medio más que un empleado con el sueldo más bajo.) Extras no hay.

El Banco Alternativo Suizo ha seguido creciendo – también a causa de la crisis financiera. La suma del balance llega a 840 millones de francos. Ya en 1997 se abrió una sucursal en Lausanne. En Zurich, Ginebra y Bellinzona hay oficinas de información. 79 colaboradores atienden hoy a 23 000 clientes.

Como ya se dijo anteriormente, BAS no aspira a lograr un máximo de ganancia. En el año 2008 obtuvo una ganancia de un millón de francos y logró un rédito de un 2% del capital propio (como comparación: *Josef Ackermann* quiere lograr para el *Deutsche Bank* un rédito del 20%). Con la ganancia se aumentan las reservas y los fondos de innovación se acumulan. El resto se paga como dividendo. •

Europäische Arbeitsgemeinschaft

Invitación al congreso «Mut zur Ethik»

**Soberanía popular o imperialismo:
¿en qué consiste una auténtica democracia?**

**del 4 al 6 de septiembre 2009
en Feldkirch/Austria**

Inscripción y contacto:
Oficina del congreso «Mut zur Ethik», Caja de correo 756, CH-8044 Zurich,
Tel: +41 79 400 51 57, e-mail: mze@cyberlink.ch

«Déplacer les montagnes»

Une classe au travail dans la Valle Bavona, au Tessin

10 élèves entre 15 et 16 ans font un travail d'utilité publique dans leur camp scolaire de la Valle Bavona, au Tessin. Ils fréquentent une classe à effectif réduit d'un établissement secondaire. Voici le compte-rendu de la professeure principale.

mh. Au début, je n'ai pas déchaîné l'enthousiasme, je dois l'avouer. Quand j'ai proposé à mes élèves, pour leur camp scolaire annuel, un chantier d'utilité publique dans une région de montagne, j'ai récolté quelques protestations: pour leur dernier camp, ils voulaient s'amuser, que ce soit bien, faire des choses. J'ai eu droit aux propositions habituelles, évoquant plutôt un séjour au Club Méditerranée qu'un camp scolaire. Il ne m'a pas été facile de faire accepter mon projet par les élèves.

Crise économique et camp scolaire

Nous avons tenu conseil. J'ai commencé par une discussion sur la crise économique en cours. Les élèves ont mis en commun leur savoir et leurs idées, leurs questions et leurs réflexions avec beaucoup d'intérêt. La plupart avaient déjà parmi leurs parents ou connaissances des gens au chômage partiel ou des chômeurs. Nous avons aussi parlé des conséquences que pourrait avoir cette crise sur leur propre vie. La plupart de mes élèves, bien que faibles, étaient déjà assurés de trouver une place en apprentissage. Mais après? Pouvaient-ils se retrouver au chômage? Et alors? «C'est justement dans une situation de ce genre, où vous n'êtes pas assurés de gagner votre vie, qu'il importe d'être capable de faire quelque chose avec rien, de construire, de réparer, de jardiner. Vous devez être à même de vous tirer d'affaire, vous et votre famille.»

Nous avons réfléchi à ce que cela signifiait, aux savoirs et savoir-faire qui seraient nécessaires. Les élèves ont mis en commun ce que l'un ou l'autre savait déjà faire: faire la cuisine ou des soudures, travailler le bois, réparer des mobylettes ou des autos. Pirmin raconta, qu'il savait élever et tuer les porcs, chose elle aussi utile dans cette situation. Un autre, qu'il avait appris chez les éclaireurs à construire des cabanes, frayer des chemins, faire du feu etc. Déjà se dessinait un vaste panorama de ce qu'il faut savoir faire pour survivre. Mais il s'avérait aussi que beaucoup ne possédaient qu'une petite partie de ces connaissances pratiques et qu'il fallait donc les développer fortement.

«En outre il faut que vous soyez constamment en contact les uns avec les autres» enchaînai-je, «savoir travailler ensemble, vous organiser, vous entraider mutuellement, même sans être payé.» Et nous avons élaboré en commun un scénario où sans argent, dans une grande pauvreté, en comptant sur ses propres talents et savoir-faire et en pratiquant une entraide solidaire, on pouvait survivre et faire face aux situations sans issue et au désespoir.



«C'était un camp formidable sous bien des rapports. Les élèves ont fait reculer les limites de leur capacité à faire des efforts et à tenir, ils ont effectué un travail d'intérêt général et en même temps un peu vécu la rude vie des montagnards. Ils ont travaillé en commun et fait de merveilleuses expériences. Ils ont appris qu'ils pouvaient faire quelque chose eux-mêmes et créer avec leurs mains, et en plus y trouver plaisir.» (photo mh)

C'est là que les premiers comprirent le rapport avec le camp. J'ai parlé très sérieusement avec eux: j'ai dit que bientôt ils quitteraient l'école et que c'étaient précisément ces savoir-faire que je voulais leur faire acquérir avant. Je voulais qu'ils soient capables de s'en tirer même si les temps étaient durs. Et je leur ai présenté concrètement mon projet: le Val leBavona est une vallée de haute montagne du Tessin, à proximité de celle de la Maggia, qui menace de retourner à l'état sauvage. Nous avons regardé des photos montrant la vie des paysans d'autrefois, les champs en terrasse et les jardins suspendus qu'ils avaient installés pour gagner des surfaces cultivables. Nous avons lu qu'aujourd'hui l'agriculture n'y nourrit plus son homme et que beaucoup ont donc émigré¹. Ceux qui sont restés n'ont ni les moyens financiers ni la force d'empêcher à eux seuls leur pays de retourner à l'état sauvage. «C'est pourquoi ils en sont obligés de faire appel à des gens comme nous», ai-je dit aux élèves. Des volontaires bien encadrés aident à remettre en état places et chemins dans les montagnes, pour que la vallée reste habitable et attire les touristes. J'ai ajouté qu'ainsi nous faisons preuve de solidarité envers les montagnards et montrions un peu notre reconnaissance au pays qui a tant fait pour nous. Ceci vaut aussi bien pour

les élèves suisses que pour les élèves étrangers qui ont fait leurs cours en Suisse.

Les élèves y ont réfléchi et peu à peu se sont familiarisés avec l'idée de travailler dans le camp. «Allez, on y va, même en travaillant on s'amusera» a dit Armin, le leader incontesté de la classe. C'était gagné.

Le premier jour

Le premier jour, tout le monde était sur place à 8 heures. Un diaporama nous a dévoilé les beautés de la vallée, mais aussi la situation difficile où elle se trouve. Puis on est passé à la première tâche. Nous nous sommes rendus dans un endroit écarté de la vallée, nous avons pris des outils (pioches, râteliers, débroussailluses, pelles, sécateurs) et chargé de ce matériel nous avons emprunté un sentier forestier. Le temps était couvert, pas trop chaud, idéal pour travailler. Nous sommes arrivés à un bel endroit avec une petite fontaine, un endroit où faire des grillades, magnifique, mais complètement envahi par la végétation. Déjà sur le chemin branches et rameaux nous giflaient sans cesse. On nous dit ce qu'il y avait à faire: couper et emporter les herbes hautes, les orties et les ronces, couper branches et rameaux, enlever les racines en saillie sur le sol. Elèves et professeurs ont écouté attentivement et mémorisé exactement les indications du forestier. Facile, nous

sommes-nous dit, et au travail. Tout se faisait vite et dans la bonne humeur.

A midi, l'aire et le chemin avaient déjà repris un aspect plus civilisé. Mais après la pause de midi notre chef de travaux est revenu et nous a montré qu'ici il fallait travailler plus à fond, là avec plus de soin, les branches étaient encore trop longues et encombreraient le sentier en été, on trébucherait sur ces racines, ailleurs il fallait s'occuper de l'herbe. Maintenant il s'agissait de ne pas se vexer, de ne pas se laisser tomber, mais de se mettre au diapason et d'apprendre, de demander des précisions, de s'améliorer.

Nous avons abattu un gros travail ce jour-là et nous nous sommes fait les premières ampoules aux mains. Les élèves étaient littéralement euphoriques et fiers de leur œuvre. Mais nullement fatigués, pas les élèves en tout cas; deux d'entre eux nous ont préparé avec l'aide de ma collègue, une enseignante d'économie familiale aux doigts de fée, un extraordinaire repas, comme ils l'avaient appris au cours de cuisine, les autres jouaient à un jeu de cartes avec une véritable passion. Après le dîner tout le monde est descendu à la rivière proche pour se baigner et escalader les rochers du lit. Dans les chambres on a bien sûr continué à se détendre. A quelques reprises les profs ont trouvé

Suite page 8

«Le droit international humanitaire»

suite de la page 5

d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Au chapitre «armes de destruction massive», il est précisé que les armes biologiques, chimiques et nucléaires «se distinguent des autres armes par le fait qu'elles ont été conçues pour causer des pertes humaines et matérielles à grande échelle et qu'elles peuvent occasionner des dommages substantiels et durables à l'environnement.»

A propos des armes nucléaires, il est précisé que «dans un avis consultatif de 1996, la Cour internationale de justice des Nations Unies a considéré que les effets de l'utilisation d'armes nucléaires sont généralement contraires au droit international humanitaire.»

Diffuser, soutenir et imposer les objectifs du CICR, de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire

Le matériel d'information présente tant de sujets différents et est si bien organisé que tous les enseignants et élèves intéressés peuvent en tirer profit. En l'utilisant et en

recourant à des sources complémentaires, ils se rendront compte de l'importance considérable de ces textes juridiques. Il faut cesser de mener des guerres et chercher à résoudre les conflits pacifiquement. Les biens suprêmes de l'humanité sont la coexistence pacifique, l'égalité et la justice sociale. Cet idéal est conforme aux données de l'anthropologie, à la nature de l'homme, à la raison et à de nombreuses doctrines religieuses. Les hommes sont capables de se donner et de respecter des règles qui leur permettent de s'épanouir ensemble, de protéger leur dignité et de résoudre les conflits pacifiquement. Il est du devoir de la culture, de l'école et de la politique de défendre et de renforcer cet idéal.

Le contenu de la Charte des Nations Unies, les objectifs du CICR et du droit international humanitaire sont si importants qu'ils doivent absolument faire partie de la culture générale dispensée par les écoles. Aussi les nombreux parents et les enseignants de tous les degrés qui intègrent ces principes d'éducation civique dans leur activité éducative ou leur enseignement ont-ils beaucoup de mérite. C'est ainsi que se développe la volonté politique d'appliquer ces dispositions juridiques. Il n'y a pas de mission plus méritoire pour

les Etats, les écoles et les parents que de protéger, de diffuser et d'enseigner les traités du droit international et les principes éthiques. Chaque citoyen se doit de respecter les lois de l'Etat de droit et du droit international. Il faut rappeler à tous les Etats membres des Nations Unies, aux politiques et à l'ONU leur mission originelle qui consiste à créer la paix et la justice.

La Charte des Nations Unies du 26 juin 1945 donne clairement pour mission à la communauté internationale de respecter la dignité humaine et d'encourager l'application des droits de l'homme et des droits fondamentaux. Dans le préambule, la communauté internationale nouvellement créée a affirmé de manière exemplaire le respect de la vie.

«Nous, peuples des Nations Unies, résolu à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances; à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites; à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice

et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international; à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande [...].»

Il a été également précisé que l'ajustement ou le règlement de différends doit être réalisé uniquement «par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international» et qu'il faut «développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes».

La brochure «ABC du droit international humanitaire» peut être commandée gratuitement au DFAE, tél. +41 31 322 31 53 ou par courriel publikationen@eda.admin.ch. Elle est disponible en français, allemand, italien et anglais.

Le dépliant du CICR et la plaquette peuvent être commandés gratuitement auprès du CICR, tél. +41 22 730 21 71 ou par courriel don.gva@cicr.org.

Bibliographie

«Explorons le droit humanitaire»: CICR, Genève, 2009, coffret de ressources pour l'enseignant (contenant une brochure d'introduction, des modules éducatifs, un glossaire, un guide méthodologique et un DVD), 31,5 x 28,5 x 9 cm, anglais, français/prix 40 francs/réf. 0942.

«Déplacer les montagnes»

suite de la page 7

cela un peu bruyant – nous étions fatigués – mais deux ou trois rappels à l'ordre, le dernier un peu plus énergique, ont suffi pour qu'on parle moins fort. Les jeunes sont restés éveillés longtemps encore, mais pas nous. Nous n'en demandions pas davantage. Je pense qu'en voyage scolaire les jeunes ont le droit de s'amuser, même la nuit. Nous sommes convenus qu'ils dormiraient ou non, c'était leur affaire, mais qu'ils nous laisseraient dormir, qu'ils resteraient dans leurs chambres et seraient debout le matin à 6 heures et demie. Ils ont tenu promesse. Le matin – tous les matins – tout le monde était là à l'heure, un peu endormi quelquefois, nettement plus calme que la veille, mais là. En plus deux des filles se sont levées d'elles-mêmes en avance pour préparer le petit déjeuner, tous les matins, pour tout le monde. D'elles-mêmes et régulièrement.

Travailler par temps très chaud

Le lendemain nous devons faire le même travail à un autre endroit. Il faisait très chaud et c'était pénible. J'ai senti que l'ambiance était moins bonne. Après la pause de midi nous avons tenu un «conseil de travail» (analogue au «conseil de classe»). Nous nous sommes assis à l'ombre des arbres sur de grosses pierres et j'ai demandé aux élèves ce qui n'allait pas. Ils ont exprimé clairement leurs préoccupations: c'était le même travail que la veille, et pénible, ils aimeraient mieux faire autre chose. J'ai bien écouté ce qu'ils disaient et leur ai donné raison: oui, c'était la même chose, mais cela aussi il faudrait l'apprendre: on ne peut pas toujours changer d'occupation, il faut apprendre à persévérer, à se tenir à quelque chose, même et surtout si c'est pénible. (Plus tard nous avons discuté entre collègues: c'est justement ce que nous n'apprenons pas à nos élèves; finalement nous autres enseignants nous efforçons infatigablement d'offrir un enseignement varié, de changer en permanence de médias, d'activités etc.) Je leur ai rappelé quelques expériences faites lors de leurs stages d'informations, où leurs patrons s'étaient plaints justement de ce manque de persévérance. Puis je leur ai dit que s'ils persévéraient dans quelque chose, ils pourraient ensuite regarder fièrement en arrière et dire «C'est moi qui ai fait ça.» «Oui», a répondu Armin, le chef, «si nous pouvions regarder quelque chose que nous avons fait, un pont que nous aurions construit, par exemple, ou quelque chose comme ça. Mais les chemins que nous nettoions seront tout pareils l'an prochain et nous ne pourrions pas montrer à nos parents ce que nous avons fait.» Et il avait raison. Mais nous avons constaté que cela vaut pour bien des tâches de la vie et nous avons conclu ensemble que l'important, c'est que tout le monde participe, et dans la bonne

humeur. Alors le travail est aussi un plaisir. Cette conversation a beaucoup détendu l'atmosphère et rendu à tous la bonne humeur. Le travail a recommencé à bien progresser.

L'union fait la force – au sens propre

Et un travail qui laisse des traces durables, ils en ont finalement eu un. Nous devons travailler sur un joli sentier bordé de murets construits avec les pierres ôtées des champs. Sans paraître y attacher d'importance le forestier nous a parlé d'une pierre qui dépassait le sol de 20cm environ et qui gênait. Cela a incité trois ou quatre de mes garçons qui faisaient de la musculation à ôter la pierre. Au début cela semblait facile: 20cm de hauteur, 30 de diamètre. Ils ont commencé à piocher tout autour dans la terre caillouteuse, dure comme pierre, pour dégager le bloc. Mais plus on creusait et plus ce dernier s'avérait d'une taille et d'un poids respectable. Il était profondément enfoncé dans la terre. Les travaux de déblaiement passèrent ensuite alternativement par des phases d'enthousiasme et de découragement. Mais chaque fois que les jeunes songeaient à abandonner une tâche apparemment impossible, il y en avait un pour penser qu'il fallait tout de même continuer et entraîner les autres.

Finalement l'un d'eux a eu l'idée d'utiliser de gros bâtons pour ébranler le bloc. Unissant leurs forces, ils sont parvenus, après plus de deux heures d'effort, à faire bouger le monstre, puis à l'aide de troncs minces à l'extraire de son trou et à l'installer contre le muret. Pleins de fierté ils ont tiré du sol avec plus d'élan encore, malgré la pénibilité, un second bloc un peu plus petit qu'ils roulèrent près du premier.

Depuis ils sont là, offrant un siège aux randonneurs fatigués. Les garçons qui ont réalisé cette œuvre étaient emplis d'une juste fierté. «Maintenant nous avons fait quelque chose que nous pourrions montrer à nos petits-enfants» a dit Armin, reprenant les mots d'un de mes collègues masculins, et il parlait sérieusement. Voilà qui ne peut guère arriver à l'école, sans parler d'un parc d'attractions dédié à la surconsommation.

Fière de sa persévérance et de sa ténacité

Le troisième jour nous travaillions sur un haut plateau sous une chaleur écrasante. *Alexia*, qui était chargée de mettre l'herbe en tas avec un râteau s'est plainte d'avoir trop chaud. Je l'ai emmenée à l'ombre pour lui parler. J'ai tout aussi chaud que toi, lui ai-je dit, mais on peut tout de même continuer. On ne va pas tomber en syncope ni en mourir. De temps en temps on boit un peu, on fait une petite pause et au travail! Je lui ai dit que cela lui ferait du bien de voir qu'elle en était capable. *Alexia* a tendance à vite baisser les bras devant un travail fatigant, justement ce qu'elle ne devrait pas faire en tant que future aide ménagère. Je

lui en ai parlé et lui ai proposé de travailler un quart d'heure, puis de s'arrêter cinq minutes. Elle a été d'accord. Au bout d'un quart d'heure je lui ai rappelé ce dont nous étions convenues mais elle a préféré continuer: elle ambitionnait maintenant de savoir si elle était capable de tenir. Et elle a travaillé une heure entière, sans hâte mais régulièrement. Plus tard elle a souvent raconté qu'elle y était arrivée.

Voir les élèves sous un nouveau jour

Une élève m'a totalement surprise. C'est une élève très faible, très silencieuse et introvertie. Elle a de la peine à nouer des liens amicaux. A l'occasion de ce camp je l'ai découverte sous un tout nouveau jour: elle a travaillé infatigablement et avec beaucoup de plaisir. Elle m'a beaucoup parlé d'elle, a montré son sens de l'humour et, le soir, s'est mêlée de plus en plus aux jeux des autres.

Il y a eu un conflit, les autres se sont payés sa tête. Nous avons discuté de toute l'histoire avec tout le monde. J'ai rarement participé à un aussi bel échange, bien qu'il m'arrive souvent d'en avoir avec mes élèves. Il a ouvert tant de possibilités de mieux se comprendre et de se réconcilier, on a fait montre de tant d'indulgence envers les erreurs des autres que c'en était un vrai plaisir. Beaucoup d'élèves ont été soulagés de voir qu'il ne s'agissait pas d'un tribunal, mais d'un approfondissement des liens amicaux. Et ensuite *Benita* s'est trouvée encore un peu mieux intégrée.

Il y a eu aussi une élève qui, jusqu'à la fin, a plus ou moins essayé de freiner, cherché souvent des occasions de gâcher un peu tout, et m'a obligée à être sur mes gardes pour qu'elle ne mette pas les autres de mauvais humeur. Mais elle aussi je la connais mieux maintenant. Elle n'était pas en dernière année, il lui en reste encore une avec moi. Il faudra qu'elle essaie de s'insérer différemment dans une communauté, de manière plus constructive et optimiste. Elle n'est en effet pas dépourvue de qualités et n'a aucune raison de tout gâcher.

Jusqu'au jeudi nous avons bien travaillé, préparé le soir de délicieux repas et les élèves ont même trouvé la force de participer à un tournoi de foot organisé par Armin. Le dernier jour nous avons terminé par une promenade à travers la splendide vallée, en suivant la rivière, et nous avons découvert un paysage féérique: de gros rochers couverts de mousse entre d'énormes arbres centenaires, des bords de rivière qui invitaient à la baignade, des coins idylliques sous les arbres. Un vrai paradis. Un énorme rocher nous empêchait d'accéder au sentier de randonnée situé plus haut; deux de mes élèves qui avaient fait la *Jungwacht* ont construit avec quelques grosses pierres un escalier qui a permis aux professeuses et au chien qui nous accompagnait de poursuivre leur chemin.

«Le camp le plus cool que j'aie jamais fait»

«C'était le camp le plus cool que j'aie jamais fait» a conclu *Dragan*, résumant l'ambiance générale. Je ne peux que lui donner raison: l'ambiance était vraiment bonne. Et le certificat décerné pour leur engagement que les élèves ont reçu au cours du repas de fête que leur a offert la *Fondazione Valle Bavona* les a remplis de fierté et d'émotion.

Jamais encore dans un camp je n'avais été si détendue et si heureuse. Nous autres enseignants avons bien sûr participé tout le temps, et c'était un dur travail physique. Et un camp comme celui-là non plus ne fonctionne pas tout seul; il a fallu encadrer la bande. Nous avons pris des risques calculés, par exemple autorisé les élèves à sortir le soir, à condition de rentrer à une heure donnée et de ne pas consommer d'alcool ni de drogues. Des jeunes de cet âge ont besoin d'un espace de liberté. J'avais fait un tour au village et dans les environs et je m'étais dit: ici il ne peut pas arriver grand-chose. Et bien sûr nous avons évalué en permanence l'ambiance et leur relation avec nous. Sachant tout cela nous étions sûrs que nous pouvions leur laisser la bride sur le cou, qu'il n'arriverait rien. Et il en a été ainsi. La porte de notre maison restait ouverte toute la nuit. Il ne s'est rien passé. C'était un camp formidable sous bien des rapports. Les élèves ont fait reculer les limites de leur capacité à faire des efforts et à tenir, ils ont effectué un travail d'intérêt général et en même temps un peu vécu la rude vie des montagnards. Ils ont travaillé en commun et fait de merveilleuses expériences. Ils ont appris qu'ils pouvaient faire quelque chose eux-mêmes et créer avec leurs mains, et en plus y trouver plaisir. Une remarque annexe: beaucoup de ces élèves ont au quotidien des problèmes sociaux non négligeables et un comportement perturbé. Peut-être faudrait-il réfléchir au moyen d'aider ce type d'élèves dans l'esprit de *Hartmut von Hentig* «Se rendre utile: une utile expérience.»² C'est pourquoi j'ai repris, sagement et avec un sourire, le «C'était le camp le plus cool que j'aie jamais fait» sans corriger la langue.

Ce chantier a été organisé et réalisé avec la collaboration du CECOVO-montagne (*Centre du volontariat en montagne*). Le CECOVO-montagne est un projet communautaire de la SAB (*Groupement suisse pour les régions de montagne*) de l'Aide suisse aux montagnards et du *Parrainage Coop pour les régions de montagne*. cf. www.berge-versetzen.ch •

¹ Balli, Frederico et Giuseppe Martini, *Valle Bavona. Ein Hauch vergangener Tage*. [Valle Bavona. Un reflet des jours d'autrefois.] Fondazione Valle Bavona, 2002.

² Von Hentig, Hartmut. *Bewährung. Von der nützlichen Erfahrung, nützlich zu sein*. [Mise à l'épreuve. Se rendre utile: une utile expérience.] Weinheim und Basel 2007.

Europäische Arbeitsgemeinschaft



Mut zur Ethik

XVII^e Congrès «Mut zur Ethik»

Souveraineté du peuple ou impérialisme – Qu'est-ce qu'une authentique démocratie?

du 4 au 6 septembre 2009 à Feldkirch, Autriche

Inscription et contact:

Bureau du congrès «Mut zur Ethik»
Case postale 756, CH-8044 Zurich
Tél.: +41 79 400 51 57
Courriel: mze@cyberlink.ch

Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
- Nouveau:** Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.– frs / 54.– €
- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer _____ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° _____ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: _____

Rue / N°: _____

NPA / Localité: _____

Téléphone: _____

Date / Signature: _____

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51
CPC 87-748485-6, *Horizons et débats*, 8044 Zurich